



Dominique Huck

Université de Strasbourg, France

huck_dominique@orange.fr

Blanchet Philippe (2^e éd. : 2019) *Discriminations : combattre la glottophobie*, Limoges, Lambert-Lucas, (1^{ère} édition : Paris 2016, Editions Textuel), 152 pages.
ISBN : 978-2-35935-281-8

Blanchet Philippe, Clerc Conan Stéphanie (2018) *Je n'ai plus osé ouvrir la bouche... Témoignages de glottophobie vécue et moyens de se défendre*, Limoges, Lambert-Lucas, 124 pages.
ISBN : 978-2-35935-267-2

Disons-le d'emblée : au-delà du titre relativement opaque, le petit ouvrage de Blanchet est un essai engagé assez réussi, dont la lecture ne peut qu'être vivement recommandée à tout lecteur intéressé par un regard sociolinguistique qui rappelle les fondamentaux humains des langues.

Il fait le point sur les questions de variétés, de variations, sur les dénominations ordinaires et scientifiques de « langue », « dialecte » et autre « patois », en montrant qu'il n'existe pas de donnée *préétablie*, mais qu'il s'agit toujours de constructions humaines et de catégorisations subjectives. Il rappelle que ces constructions ainsi que les majorations et minorations sociales dont elles font l'objet ne sont en rien des phénomènes « naturels », mais relèvent bien d'une idéologie et d'une logique de domination et de pouvoir, qui amène la couche dominante qui possède le pouvoir politique, social, culturel, économique, ... non seulement à imposer sa propre variété linguistique comme seule langue légitime, mais aussi à diffuser l'idée que la hiérarchie des langues est un état de fait « naturel » et font en sorte que cette idée soit intériorisée par les « dominés ».

Divisé en cinq grandes parties, toutes rythmées par de courts chapitres, l'ouvrage cherche à donner une information « grand public » de qualité sur un ensemble de questions sociolinguistiques en lien avec les discriminations sociales.

L'introduction resitue très utilement la question de la discrimination par la langue dans le droit international et français ou l'application (voire la non-application ou l'application partielle) des dispositions du droit interdisant la discrimination par la langue, tout en rappelant qu'il a fallu un certain temps pour que cet aspect des discriminations soit pris en compte.

Blanchet rappelle à juste titre que les normes linguistiques, en particulier les normes prescriptives sont des constructions sociales, discriminantes en soi, dans la mesure où les prescripteurs érigent leurs propres normes linguistico-sociales comme les « vraies » normes de sorte que toute variation est inacceptable et non légitime (p.39-41). L'ouvrage tente ainsi de rappeler qu'à partir de cette logique, la minoration et la majoration des langues sont, principalement, celles des locuteurs et des groupes sociaux auxquels ils appartiennent. Il s'agit par conséquent d'un étalonnage qui est diffusé dans le corps social comme une sorte d'ordre naturel alors qu'il ne s'agit que d'une construction des dominants. Et Blanchet souligne là un aspect central : l'acceptation de cette logique par ceux qui la subissent et qui tentent même de « se corriger » pour répondre aux normes attendues montre l'aspect pervers de cette diffusion dans le corps social, culpabilisant et insécurisant (de manière explicite ou implicite) pour un nombre non négligeable de locuteurs (p.47-49)¹. Peut-être aurait-il été bienvenu de développer un peu plus l'enjeu social que représente la « compétence sociolinguistique » (p.55) qui est directement liée à la connaissance des codes sociaux, aspect qui est abordé – un peu trop succinctement – dans le sous-chapitre « Contrôle linguistique et contrôle social » (p.67-69). Si l'on ne peut que se réjouir des nombreuses références auxquelles renvoie l'auteur tout au long de l'ouvrage, il est dommage que, pour ce dernier aspect, Basil Bernstein ne soit pas évoqué, dans la mesure où, dans un contexte scolaire, il a montré que les rapports d'inégalité sociale étaient inexorablement liés à la connaissance des codes sociaux, que les seuls les enfants des couches sociales les ayant édictés connaissent et que les autres doivent (essayer ?) d'apprendre pour correspondre à la norme sociale attendue par l'école².

S'agissant de la catégorisation qu'il utilise, « glottophobie » : il est dommageable que Philippe Blanchet ne l'explique et ne la justifie que très brièvement (p.43-45). Contrairement à ce qui est affirmé, elle n'entre pas vraiment dans la série des 'altérophobies' (comme « xénophobie » ou « islamophobie »), dans la mesure où ce n'est pas la langue en soi qui est l'objet du rejet, mais ce sont bien les locuteurs, comme l'indique la définition de Blanchet : « Le mépris, la haine, l'agression, le rejet, l'exclusion de *personnes*, discrimination négative effectivement ou prétendument fondés sur le fait de considérer incorrectes, inférieures, mauvaises, certaines formes linguistiques [...] usitées par ces personnes. » Aussi, si la tentative néologique est

tout à fait louable, son opacité et/ou son ambiguïté (le lien sémantique problématique entre *glotto-* et *phobie*, notamment) risquent bien plus de desservir le propos et d'occulter une vraie question de discrimination et d'injustice sociale décrite et analysée par la sociolinguistique et particulièrement par Ph. Blanchet dans son ouvrage. Peut-être faudrait-il s'en tenir à la catégorisation certes plus restrictive mais plus transparente de « discrimination linguistique », comme le second ouvrage co-publié avec S. Clerc Conan semble le confirmer.

Notes

1. L'ouvrage de Philippe Blanchet et de Stéphanie Clerc Conan (2018) *Je n'ai plus osé ouvrir la bouche...* (*op. cit.*) rassemble notamment des témoignages concernant les humiliations subies par des locuteurs dont la langue produite (dans ses variations et ses différences) a été considérée par d'autres locuteurs, juges en l'occurrence, comme non conformes aux normes attendues.

2. Bernstein Basil (trad. française : 1975) *Langage et classes sociales. Codes sociolinguistiques et contrôle social*, Paris, Editions de Minuit. Ce sont la description et l'analyse qui sont intéressantes. On n'est bien sûr pas obligé de partager le point de vue de Bernstein et encore moins ses propositions de catégorisations comme *code élaboré* vs *code restreint*, par exemple, en ce qu'elles reflètent l'idéologie dominante.